

Zeitschrift: La musique en Suisse : organe de la Suisse française
Band: 2 (1902-1903)
Heft: 27

Artikel: Le théâtre romand
Autor: Martinet, Ch.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1029890>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

détourner des études sérieuses, on pourrait d'autre part souhaiter quelque chose de mieux pour ceux d'entre eux qui dépensent leur vie à mettre en lumière avec fidélité et conscience les œuvres des compositeurs, et à réaliser enfin la grande idée de Shakespeare : le théâtre doit être le miroir de la nature.

Victor MAUREL



LE THÉÂTRE ROMAND

ON a beaucoup discuté sur le théâtre en général et, particulièrement, la situation de la grande scène municipale de Genève a fait éclore toutes sortes d'hypothèses, de suggestions et de projets.

Par l'argent qu'on lui consacre, plus encore que par les manifestations véritablement artistiques qu'il a pu quelquefois abriter, le théâtre de Genève est incontestablement le premier de la Suisse romande. Il est le seul qui entretienne pendant six mois d'hiver une troupe d'opéra subventionnée ; il est le seul qui fournisse indistinctement tous les genres, salade d'art scénique qui va du mélo phénomène à six traîtres au drame le plus lyrique et le plus contemporain.

Mais, depuis surtout qu'un directeur mal inspiré s'est donné à tâche d'indisposer le public par tous les moyens même inimaginables, cent critiques ont surgi, souvent sensées, ou alors visant un ordre de choses qui ne se peut pratiquement pas modifier.

Nous avons vu aussi un groupement se former, sous le nom de Société d'études pour la réforme du théâtre. On constate, et l'opinion est unanime sur ce point, que le théâtre, tel qu'il fut géré, ne satisfait plus les besoins intellectuels d'une population éclairée. Et l'on réclame des changements. Lesquels?... Voilà!...

Il est une considération pratique qu'il ne faut pas négliger.

Administrativement, envisagé comme spéculation mercantile, le théâtre a donné, depuis quelques années, de très satisfaisants résultats.

Donc la question se simplifie. Elle se résume

à ceci : obliger les directeurs à contenter tout le monde et... leur bourse. Les médecins savent qu'il y a des gens bien portants qu'on tue à force de les médicamenter. Il convient de ne pas traiter de cette façon le théâtre qui vit et ne demande qu'à se laisser vivre..

Quand le directeur ne vise qu'à gagner le plus d'argent possible, il est dans son rôle de commerçant, de marchand d'art et de spectacles. D'aucuns voudraient lui substituer un comité d'hommes désintéressés, avec un administrateur du métier qui, aussi peu intéressé que ceux qui le paient, gèrera l'affaire au petit bonheur, en tout cas avec certainement moins d'âpreté que s'il s'agissait de ses deniers à lui. C'est une expérience, à notre avis, plus tentable que tentante. Les comités, on l'a vu dans la pratique, s'imposent de lourds sacrifices, s'exposent à d'innombrables déceptions. Il serait plus sage, pour le moment, de chercher à perfectionner le système actuel, de conserver des directeurs financièrement et artistiquement responsables, en les secondant mieux, mais en les bridant mieux aussi.

M. X, pour ne désigner personne, a gagné en telle année supposons vingt mille francs.... Nous avons le droit de lui dire :

— Contentez-vous de la moitié et consacrez le reste à renouveler votre répertoire!

Malheureusement, ce sont là des propos qu'on ne peut tenir qu'après coup, lorsque la saison est terminée, quand les comptes sont bouclés, en admettant encore que le public sache jamais les ressources exactes de la maison.

Autrement, le directeur vous répondra :

— Je dois me prémunir contre les pertes possibles de demain!...

Et au début de toutes les saisons il répétera le même langage, alors qu'il est avéré que les exploitations précédentes lui ont laissé de beaux deniers sonnants.

Le public a le droit de formuler toutes les exigences. En retour, ne doit-il pas quelque compensation?

On pourrait, d'une part, augmenter la subvention qui coûte gros à la Ville, mais qui, en définitive, est tout juste suffisante pour une scène de bon rang. Lyon et Marseille donnent plus de 300,000 francs, rien que pour l'allocation

tion en espèces. Nous allouons, nous, 75,000 fr., car si la Ville fournit un concierge, un chef machiniste et peut-être des pompiers par-dessus le marché, ce n'est pas cela qui paie les éditeurs, les compositeurs et les artistes, ceux-là du moins auxquels on a populairement prêté cette désignation.

Il serait facile, d'autre part, de modifier le prix des places actuel, d'établir plusieurs tarifs, comme en Allemagne, pour le grand répertoire courant et pour les représentations populaires.

Et, à chaque avantage que nous concéderions, sans bouleverser trop précipitamment un régime qui cependant n'est plus tolérable, nous pourrions stipuler que, donnant donnant, nous voulons des chanteurs qui chantent, un répertoire plus éclectique, plus conforme à ce que nous sommes capables d'entendre et de comprendre; et nous exigerions qu'une bonne place fût faite aux auteurs nationaux.

Du reste, il faut en convenir, les revendications de ce qu'on appelle le public sont légitimes, mais surtout imprécises. Quoi qu'on tente, même quoi qu'on fasse, il y aura toujours des mécontents. Parce que consultez dix personnes: vous connaîtrez onze nouveaux griefs. Après quoi vous rencontrerez le directeur qui vous répétera sur tous les tons, s'il est par hasard un peu musicien:

— Je ne peux pas! Je ne peux pas!
Conciliez tout cela!...

* * *

Il n'en est pas moins évident que des réformes sont nécessaires. Nous les avons vaguement esquissées. Car, s'il en fallait discuter les détails, les exposer seulement, un numéro du journal n'y suffirait pas.

Et surtout, pourquoi ne provoquerait-on pas une entente des directeurs de nos scènes romandes?... Pourquoi, cette entente faite, n'intéresserions-nous pas les autorités fédérales à la culture artistique du pays romand?...

Nous n'avons pas de littérature suisse!... Mais a-t-on jamais encouragé nos écrivains nationaux?... Et voyez la situation faite à nos compositeurs de musique qui, pour faire jouer leurs œuvres, sont obligés d'aller, chapeau bas, de-

mander l'hospitalité à des théâtres étrangers. Alors Paris, oui Paris!... accepte ce que Genève refuse. N'est-ce pas renversant?... A Genève, où la municipalité dépense en moyenne deux cent mille francs tous les ans pour son théâtre, les auteurs n'ont qu'un débouché, le casino de l'Espérance... ou la salle des Amis de l'Instruction, qui s'ouvre aux frais de l'auteur, sûr d'y laisser, à défaut de plumes, quelques billets verts et bleus.

Tandis qu'une subvention fédérale pourrait être employée à l'institution d'un concours annuel. Avec l'argent de la Confédération, les théâtres romands, subventionnés donc, seraient tenus de jouer les œuvres primées.

Et nous aurions ainsi résolu une équation du grand problème théâtral. Partielle réforme qui ne contenterait pas tout le monde, car il existe encore, Dieu merci! davantage de spectateurs que de fabricants de fours ou de pièces à succès. Mais ce progrès n'empêcherait pas d'introduire la sonde dans d'autres plaies. Au contraire! D'abord, les directeurs n'auraient plus à se préoccuper directement d'une catégorie souvent influente de mécontents. Alimenté par les sources vives du pays, leur répertoire se renouvellerait d'une façon très méthodique. Et puis les municipalités et les particuliers ne voudraient pas moins faire pour leur théâtre qu'un petit conseil de sept membres qui régit la Confédération.

Ch. MARTINET



LETTRE DE VOYAGE

(Reproduction interdite.)

Le 3 novembre.

Cher ami,



TANDIS que l'express m'emportait vers Berlin et que je songeais avec amertume au plaisir qu'il y a de rester chez soi bien calfeutré, la porte qui me séparait des « non-fumeurs » s'ouvrit avec une brusquerie digne d'un conducteur de train suisse. Machinalement je tendis mon abonnement à l'intrus sans même daigner le regarder, tant j'étais persuadé que j'avais affaire à mon ennemi traditionnel, lors-